

Les patrons de PME vont-ils faire leurs valises ?

Créé le 24-10-2012 à 19h25 - Mis à jour le 25-10-2012 à 09h41



Par Jeanne Dussueil

Les dirigeants de petites ou moyennes entreprises étudient les moyens d'échapper à la taxation, même adoucie, sur les plus-values de cession.



"C'est la génération 40-55 ans qui se trouve dans cette phase de réflexion", selon Florent Guigue. (c) sipa

Les chefs d'entreprises vont-ils se contenter des concessions obtenues du gouvernement sur la taxation des plus-values de cession? Sur le qui-vive, certains dirigeants de petites entreprises sont en effet tentés d'échafauder des systèmes pour garder au chaud leurs plus-values lorsqu'ils cèdent des parts de leur entreprise. Objectif: trouver une poire pour la soif à l'étranger.

Face à l'amoncellement de nouveaux critères pour réduire l'imposition (être actionnaire pendant 5 ans minimum, détenir 10% des titres pendant 2 ans...) les patrons de PME voient ainsi de plus en plus les pays voisins comme des eldorados.

Du coup, dans le secteur des cessions-transmission, les audits et conseils d'un nouveau genre fleurissent. "Les dirigeants de PME cherchent de plus en plus à savoir comment ils peuvent céder et loger leurs parts à l'étranger pour éviter l'imposition française", explique Florent Guigue, associé gérant du cabinet Emergeances, frontalier avec la **Belgique**, et qui note depuis plusieurs mois une recrudescence des demandes.

Opération discrète

Pour échapper à la fiscalité française, -tout en restant fiscalement domicilié en France et ainsi éviter [l'exit tax instaurée par Nicolas Sarkozy](#)-, les astuces ne manquent pas. "Un holding de reprise en 'OBO' (*Owner by out*), une augmentation de capital avec un investisseur étranger, ou encore une mise en commun des filiales, pour ne citer qu'elles", détaille Florent Guigue. Difficile pour autant de quantifier ces mouvements...

Le profil des dirigeants qui lorgnent vers des cieux fiscaux plus propices, en Belgique, au Luxembourg ou aux Pays-Bas, est, lui, clairement identifié. "C'est la génération 40-55 ans qui se trouve dans cette phase de réflexion", explique Florent Guigue.

Craintes à l'avenir

Pour l'heure, il s'agit surtout de gérer ce que les professionnels appellent déjà une nouvelle "usine à gaz". "Jusqu'ici, avec l'imposition des plus-values de cession à 19% et la CSG/CRDS à 15,5%, on arrivait à 34,5%, ce qui paraissait supportable, relève Arnaud Meunier de Houssoy du cabinet de conseil en cessions Aristeia. Malgré les concessions, les cartes sont rebattues et pour certains cédants d'entreprise, le taux de prélèvement global peut rester à plus de 60%", prévient-il.

La génération sur le point de partir à la retraite est pour le moment moins demandeuse. "Pour ces patrons, seules les contributions aux cotisations sociales sont à prendre en compte, soit un taux d'imposition de 15,5% sur la cession, rappelle Arnaud Meunier du Houssoy. Mais ce n'est peut-être qu'une protection à court terme, beaucoup craignent la rétroactivité et les attermoissements du gouvernement."

L'ADN de la PME

En 2010, plus de 12.300 PME et ETI ont connu une opération de cession-transmission, selon une étude du groupe BPCE, mais toutes ne sont pas prêtes à s'établir hors de l'Hexagone pour échapper à la taxation de plus-values de cession.

Il existe en effet des freins à ces montages, au premier rang desquels la culture et l'ADN de la PME. "Les petites entreprises ont des valeurs fortes qui leur sont propres: elles sont par exemple fortement attachées à leur ancrage local. Par rapport aux grandes entreprises, il est moins dans leur culture de faire fructifier à l'étranger", tempère Transeo, l'association installée en Belgique qui scrute les mouvements des PME en Europe. Malgré la crainte, le fossé culturel n'est donc pas encore franchi.

http://www.challenges.fr/entreprise/20121024.CHA2289/taxation-des-plus-values-de-cession-les-patrons-de-pme-vont-ils-faire-leurs-valises.html?google_editors_picks=true